

05.12.2017

ATHLETISME

Composition de la commission mixte nationale

FFA : Mr le DTN ou son représentant - Guy ONTANON et Gilles FOLLEREAU, cadres fédéraux
FF Sport U : Elisabeth-Anne CELLI (Université Lyon 2) – Laurent LE BRAS (UBO Brest) - Jean-Jacques RENIER et Yann LANCE, chargés de mission nationale - Bertrand GAUTIER (directeur national adjoint)

CHAMPIONNAT DE FRANCE de « CROSS-COUNTRY »

1 – Date limite de retour à la nationale de la liste des demandes de qualification

Vendredi 24 novembre 2017 à 12h00

**La liste des qualifiés sera sur le site le lundi 27 novembre 2017 15h
CONFIRMATION OBLIGATOIRE AVANT LE JEUDI 30 NOVEMBRE à 12H**

2 - Date et lieu du Championnat de France

Jeudi 7 décembre 2017

NANCY : Hippodrome de Brabois

3 - Formule sportive du Championnat de France

Il y aura deux courses de championnat de France : jeunes filles puis jeunes gens.

- *Pour les jeunes filles*
Distance : 5000 m environ.
Nombre d'athlètes par AS admis au départ : illimité
Nombre d'athlètes comptant au classement : 3
- *Pour les jeunes gens*
Distance : 8000 m environ
Nombre d'athlètes par AS admis au départ : illimité
Nombre d'athlètes comptant au classement : 4

Chaque course donnera lieu à deux classements distincts avec attribution du titre de champion de France :

- ◆ individuel
- ◆ par équipe

à noter : les coureurs seront équipés de puces électroniques et notre partenaire TOP CHRONO va gérer les arrivées de manière automatisée.

4 – Epreuves régionales ou conférences

Chaque académie ou conférence mettra en place au moins une compétition destinée à désigner ses représentants aux championnats de France (individuels et par équipes).

Pour participer aux épreuves régionales universitaires, chaque AS devra fournir avant le départ la liste de ses engagés.

Les résultats des courses seront établis en faisant apparaître :

- le classement individuel avec les temps réalisés
- le classement par équipe au moins jusqu'à la 6^e équipe classée

5 – Qualification pour le CFU

- Automatiques :

Les 10 premières équipes des championnats d'académie et les 10 premiers du classement individuel n'appartenant pas à une équipe. Pour la région Ile-de-France les 18 premières équipes et les 15 premiers (hors équipes) du classement individuel.

- Supplémentaires :

Les demandes de qualification supplémentaire proposées par les commissions mixtes régionales seront généralement acceptées.

Une AS peut avoir au maximum **trois** équipes présentes et classées au CFU.

En filles les 3 premières de l'équipe constituent l'équipe 1, les 3 suivantes l'équipe 2, etc.

En garçons les 4 premiers de l'équipe constituent l'équipe 1, les 4 suivants l'équipe 2, etc.

Une seule équipe par AS pourra avoir accès au podium.

Toutes les demandes de qualification doivent passer par les CR Sport U

6 - Règlement disciplinaire : se référer au chapitre règlement intérieur.

7 – Programme international

FISU : le championnat du monde universitaire se déroulera à Saint Gallen (Suisse) le 7 avril 2018.

Des critères de niveau international seront pris en compte pour arrêter la composition de l'équipe de France universitaire.

ATHLETISME HORS STADE

Programme hors stade pour 2018 : le 10 km sur route et le Trail.

Ces courses sont ouvertes aux licenciés FF Sport U et FFA. A l'engagement, la seule présentation de la licence FF Sport U sera obligatoirement accompagnée du certificat médical autorisant la pratique de l'athlétisme en compétition ; la présentation de la licence FF Sport U et de la FFA dispense de la présentation du certificat médical.

1/ CHAMPIONNAT DE FRANCE de COURSE SUR ROUTE : 10 km sur route

Un classement universitaire fille et un classement universitaire garçons sont établis.

Sur la base de ce classement et par addition des places, un classement par équipe sera réalisé.

Une équipe est composée de 4 athlètes de la même A.S, la mixité est obligatoire. (A l'engagement le nombre est illimité en jeunes filles et jeunes gens). Le classement par équipe se fera par addition des 4 meilleures places prises dans les deux classements universitaires, l'équipe ainsi formée est obligatoirement mixte. Une AS peut avoir plusieurs équipes classées. Les 4 premiers de l'équipe constituent l'équipe 1, les 4 suivants l'équipe 2. Une seule équipe par AS pourra avoir accès au podium.

Un calendrier des épreuves fédérales FFA dans les régions sera établi et diffusé dans les CR Sport U. Ces épreuves recevront les licenciés FF Sport U et les classeront comme tels.

1.1 – Date limite de retour à la Nationale des engagements du 10 km sur route

Vendredi 9 mars 2018 à 14h

Mise en ligne de la liste des athlètes engagés le mardi 13 mars 2018 à 14h

1.2 – Date et lieu du championnat de France

Moirans (CRSU Grenoble) Dimanche 25 mars 2018

Course support «le 10 km Sport 2000 de MOIRANS» – Départ à 10h

L'épreuve du 10 kms a reçu un label régional FFA, elle est qualificative pour les épreuves nationales FFA.

Voir le site dédié : www.lasport2000.fr

1.3 – Qualification pour le CFU

Il n'y a pas de limite de temps de qualification pour le CFU de 10 kms, **ni de frais d'engagement**, dans la limite des 150 premiers inscrits, passé cet effectif l'engagement sera compris entre 10 et 15€. Toutes les demandes de qualification pour les deux épreuves du CFU demandées par les AS ou les athlètes via les CRSU seront acceptées. Elles seront transmises par le biais de la fiche sur le site sport-u.com, championnat de France, sports individuels, elle sera retournée au CRSU de Grenoble.

Les demandes d'engagement après délai pourront être prises en compte en contactant directement le CRSU de Grenoble. **ATTENTION ces engagements seront facturés 15 euros.**

Tous les engagements seront acceptés, mais ils doivent passer par les CR Sport U

2/ CHAMPIONNAT de FRANCE DE TRAIL

2.1 – Date limite d'inscriptions

Lundi 5 mars 2018 au CRSU de Créteil

2.2 – Date et lieu de la Championnat de France de Trail

Samedi 17 mars 2018

Dans le Cadre de l'Evry Trail urbain

2.3 – Formule sportive

Le championnat de France de Trail est une course commune entre jeunes filles et garçons.

Distance : 22 kms - dénivelé : + 1000 m

Un classement universitaire fille et un classement universitaire garçons sont établis.

Sur la base de ce classement et par addition des places, un classement par équipe sera réalisé.

Une équipe est composée de 3 athlètes de la même A.S, la mixité est obligatoire. (A l'engagement le nombre est illimité tant en jeunes filles et jeunes gens). Le classement par équipe se fera par addition des **3 meilleures places** prises dans les deux classements universitaires, l'équipe ainsi formée est obligatoirement mixte. Une AS peut avoir plusieurs équipes classées. Les 3 premiers de l'équipe constituent l'équipe 1, les 3 suivants l'équipe 2. Une seule équipe par AS pourra avoir accès au podium.

Un podium récompensera les 3 premiers individuels jeunes filles et jeunes gens.

Un classement par équipe récompensera les 3 premières équipes.

Il n'y a pas de frais d'engagement pour ce championnat. Toutes les demandes de qualification pour le championnat de France universitaire de Trail, réalisées par les A.S. ou les athlètes via les CRSU, seront acceptées, avant le **lundi 5 mars 2018**. Elles seront transmises par le biais de la fiche sur le site sport-u.com, championnat de France, sports individuels, et seront retournées au CRSU de Créteil.

Attention important pour l'édition 2018 :

L'équipe de l'organisation du championnat de France universitaire de Trail 2018 souhaite mettre en avant le côté culturel et convivial de cette compétition. Ainsi, une soirée, remise des récompenses avec buffet et spectacle, sera proposée aux participants. Une animation et découverte seront également proposées le dimanche matin.

ATHLETISME SUR PISTE

CHAMPIONNATS DE FRANCE UNIVERSITAIRES

Les deux championnats suivants sont qualificatifs pour les championnats de France FFA de Nationale, France Juniors, Espoirs, pour le cas où des épreuves des championnats régionaux ou départementaux auraient lieu le même week-end.

1/ ATHLETISME HIVERNAL

1.1 - Date limite de retour à la Nationale des listes des qualifiés par région.

Vendredi 12 janvier 2018 à 12h00
(affichage des athlètes qualifiés le mercredi 17 janvier 2018 à 15h.)

1.2 - Date et lieu du championnat de France

Jeudi 1er février 2018
Stadium Jean Péllez à Aubière (CRSU Clermont-Ferrand)

1.3 - Formule sportive

1.3.1 Programme des épreuves du championnat de France individuel

Masculin : 60, 200, 400, 800, 1 500, 60 m haies, 4H indoor, Hauteur, Perche, Longueur, Triple Saut, Poids

Féminin : 60, 200, 400, 800, 60 m haies, 4H indoor, Hauteur, Perche, Longueur, Triple Saut, Poids

Relais mixte : relais mixte 5 x 1 tour de piste avec deux jeunes filles en premiers relais.

2/ ATHLETISME ESTIVAL

2.1 - Date limite de retour à la Nationale des listes des qualifiés par région

Lundi 14 mai 2018 à 12h00
(affichage des athlètes qualifiés le mercredi 16 mai 2018 à 15h)

2.2 – Date et lieu du championnat de France

Samedi 26 mai et dimanche 27 mai 2018
Lieu à déterminer (CRSU Aix-Marseille)

2.3 - Formule sportive

2.3.1 Programme des épreuves du championnat de France individuel

Epreuves individuelles et relais

Masculin : 100, 200, 400, 800, 1 500, 5 000, 5 000 marche*, 110 m haies, 400 m haies, 3 000 m steeple*, Hauteur, Perche, Longueur, Triple Saut, Poids, Disque, Marteau, Javelot, 4x100, 3x1000, relais américain.

Féminin : 100, 200, 400, 800, 1 500, 3 000, 3 000 marche*, 100 m haies, 400 m haies, Hauteur, Perche, Longueur, Triple Saut, Poids, Disque, Marteau, Javelot, 4x100, 3x1000, relais américain.

* Si ces épreuves ne sont pas organisées lors des épreuves sélectives, la commission mixte régionale prendra en compte les performances réalisées en compétition officielle FFA au cours de la présente saison estivale 2016.

Relais Américain JF & JG

- 300 + 500 + 100 + 200 + 400 (5 athlètes par équipes d'A.S)
- Les transmissions se font dans une zone de 20 mètres (pas de zone d'élan)

2.3.2 Spécialités de l'estival pour les quotas

Spécialités	Epreuves
Vitesse	100 m - 200 m - 400 m
Haies	100m haies - 110m haies - 400m haies
½ fond - fond	800m - 1500m - 3000m - 5000m - 3000m steeple
Marche	3000m – 5000m
Sauts	Longueur – Hauteur - Perche - Triple-saut
Lancers	Poids - Disque - Marteau – Javelot

3/ CFU d' EPREUVES COMBINEES.

3.1 - Date limite de retour à la Nationale des demandes de qualification

Vendredi 18 mai 2018 à 14h00

(Affichage des athlètes qualifiés le mercredi 23 mai 2018 à 14h)

3.2 – Date et lieu du championnat de France

Samedi 2 et dimanche 3 juin 2018

Stade des Cézeaux - Clermont-Ferrand

Le championnat de France d'épreuves combinées universitaire réunira une sélection de 32 athlètes. 16 garçons et 16 filles. La CMN athlétisme recevra les candidatures adressées dans les délais par les CRSU. Le minima de participation est fixé à 5500 points pour les garçons et 3500 pour les filles.

Les athlètes pourront faire valoir des performances réalisées en épreuves combinées au cours de la saison 2017 et exceptionnellement, en cas de contre performance, une performance de la saison passée pourra être présentée. Des athlètes n'ayant jamais fait de décathlon entier pourront être retenus dans la limite des places disponibles.

4/ LES FORMULES PAR EQUIPES

Les formules par équipes qui suivent sont ouvertes aux étudiants d'une même association sportive. Les 2 premiers caractères du numéro de licence sont identiques pour tous.

Une AS peut engager 2 équipes par challenge en indoor et 2 équipes en estival. Celles-ci seront composées d'athlètes distincts

4.1 INDOOR : Challenge des spécialités

Selon le programme proposé ci-dessous, l'objectif pour l'AS sera de regrouper des athlètes issus de la même AS autour d'épreuves d'une spécialité de l'athlétisme, en additionnant les 3 meilleures performances de 3 athlètes différents reportées sur une table de cotation.

Challenge indoor / spécialités ►	Vitesse	Course	Concours
Epreuves du challenge	60m, 200m et 60 haies	400m, 800m, 1500m, 4H indoor	longueur, triple- saut, perche, hauteur et poids

Composition du Challenge	3 athlètes issus de la même AS, la mixité est possible. Pas de licence extérieure
Engagement	Tous les athlètes de l'AS engagés dans des épreuves du CFU peuvent être pris en compte dans un challenge sans engagement préalable.
Participation	Chaque athlète peut faire plusieurs épreuves d'un même challenge et il peut aussi être engagé dans 2 challenges différents.
Calcul du challenge	Pour chaque challenge on retient les 3 meilleures performances réalisées par 3 athlètes différents de l'AS dans au moins 2 épreuves différentes de la spécialité. Ces 3 perfs sont converties en points sur une nouvelle table de cotation sur 50 pts puis additionnées. Dès l'affichage des résultats, la fiche du challenge peut être renseignée par un responsable de l'AS.
Cotation	Pour une performance située entre 2 cotes, c'est la cote inférieure qui est retenue. Toute participation vaut 1 point, même en cas d'élimination.
En cas d'égalité	L'équipe qui aura la meilleure cotation sera classée devant ; si l'égalité persiste c'est la deuxième cote plus élevée qui départagera les challenges ex aequo, etc.
Limites de qualification	Chaque AS peut rendre deux fiches de challenges dans une même spécialité, ils seront composés d'athlètes distincts hiérarchisés dans l'ordre des performances.

4.1.1 Classement des challenges et récompenses

- Pour que tous les challenges présents puissent défendre leurs chances, il est décidé que 2 classements seront honorés dans les 3 challenges de l'hivernal.

1/ Seront classés en EXPERT, les challenges qui auront deux cotes supérieures ou égales à 30 pts ou une moyenne supérieure à 27.5 pts. Les 3 premiers accéderont au podium.

2/ L'accès au classement OPEN est réservé aux challenges qui, avec une cote seule supérieure ou égale à 30 points auront une moyenne sur les 3 cotations inférieure ou égale à 27.5 pts. Les premiers classés de chaque challenge recevront une plaque et 4 médailles d'or.

4.1.2 Challenge Multi Indoor

Le challenge « multi » est proposé sur le CFU indoor. Le classement est réalisé par l'addition des points obtenus par l'AS dans 2 challenges différents pour l'indoor et l'addition des points du relais 5 x 1 tour.

Attribution des points pour le relais 5 x 1 tour :

Les points sont répartis entre les équipes qui peuvent prétendre au challenge Multi : présence de 2 challenges et engagement d'un relais.

20 points à l'équipe qui réalise le meilleur temps, 15 points au second chrono, 11 au 3^{ème}, puis 9,7,5,3,2,1 pts. Toute participation au relais vaudra 1 point.

En cas d'égalité c'est l'AS qui a le challenge le plus élevé qui l'emporte. La remise d'une coupe pour ce challenge «multi» est laissée à l'appréciation de l'organisateur du CFU en accord avec ses partenaires.

4.2 ESTIVAL : EQUIPE ATHLE UNIVERSITAIRE

4.2.1 Principe de l'Equipe Athlé Universitaire (E.A.U)

L'équipe doit réaliser :

- Au minimum 10 performances, dans au moins 6 épreuves différentes du programme de l'estival + 1 relais au choix
- Parmi tout le registre de l'estival, 6 épreuves reçoivent un bonus de 4 pts : 5000 G – Disque G – Triple-saut G - 400 m haies F – Javelot F – Longueur F.

Exemple : Disque G : 27.26 m rapporte 23 pts au lieu des 19 pts de la table de cotation.

Composition de l'équipe	5 athlètes minimum. Mixité possible. Autorisation d'une licence extérieure ou individuelle CRSU maximum par équipe
Engagement	Engagement des équipes (Athlètes/épreuves) obligatoire et définitif à l'accueil avant le début de la compétition (cf. formulaire engagement équipes).
Participation	Chaque athlète peut être comptabilisé dans 2 épreuves et le relais.
Restriction	au maximum 3 athlètes du même sexe peuvent prendre part à une même épreuve.
Calcul de l'E.A.U	L'AS s'engage avant le début de la compétition sur toutes les épreuves qu'elle souhaite voir comptabiliser dans l'E.A.U. Le calcul des points (cf. table de cotation sur 50) se fera par l'addition des 8 meilleures cotes réalisées dans obligatoirement au minimum 6 épreuves différentes + le relais (donc 9 cotes au total)
Cotation	Pour une performance située entre 2 cotes, c'est la cote inférieure qui est retenue. Toute participation vaut 1 point, même en cas d'élimination.
En cas d'égalité de points	L'équipe qui aura la meilleure cotation sera classée devant, si l'égalité persiste c'est la cotation la plus élevée qui départagera les équipes ex aequo, etc.
Limites de qualification	Chaque AS peut engager au maximum deux équipes, elles seront composées d'athlètes distincts.

4.2.2 Lors du CFU

Lors de l'accueil le jour du CFU et avant le début de la première épreuve, l'AS déposera une fiche d'équipe avec au minimum 10 engagements nominatifs dans 6 épreuves différentes (au minimum). Ces choix sont définitifs quelles que soient les performances réalisées ensuite. L'organisateur suivra et affichera régulièrement le classement de ces épreuves, chacun pourra donc suivre l'évolution du classement.

Si une épreuve comporte plusieurs tours, c'est la meilleure performance qui sera retenue.

4.2.3 Récompenses

Les 3 meilleurs totaux toutes filières confondues accéderont au podium du championnat de France Equipe Athlé Universitaire.

5/ EPREUVES SELECTIVES.

Partout, où la chose est possible, l'organisation d'épreuves académiques ou inter académiques est souhaitable. Les étudiants devront impérativement y participer. Ces rencontres permettront de dégager, sous la responsabilité du directeur du CR Sport U, les représentants de l'académie aux championnats de France.

5.1 Montées de barre

Le tableau de hauteur de barres ci-dessous doit être respecté impérativement dans toutes les compétitions qualificatives.

Les performances intermédiaires présentées lors de la commission de sélection seront ramenées à la performance inférieure prévue.

Hauteur JF : ...-143-147-150 -153-156 -158-160-162 puis de 2 en 2 cm

Hauteur JG : ...-183-187-190-193-196-198-200-202-204 puis de 2 en 2 cm

Perche JF : ...-300-310-320-330-340-350-360-365-370 puis de 5 en 5 cm

Perche JG : ...-450-460-470-480-485-490-495-500-505-510-515 puis de 5 en 5

6/ QUALIFICATION AUX CFU D'ATHLETISME

Chaque académie dispose de **QUOTA de participation**.

Le CRSU et la commission mixte régionale sont maîtres de leur sélection et de la liste d'athlètes qualifiés aux 2 championnats de France d'athlétisme Hivernal et Estival. Cette disposition permettra donc une réelle anticipation pour certaines grosses AS quant à l'organisation des transports et l'utilisation des billets dit «Prem's» et ce dès la CMR de rentrée.

Chaque CRSU établit et transmet sa liste de qualifiés à la direction nationale en tenant compte du quota de participation par spécialité attribué par la CMN, tout en respectant les minimas figurant dans les tableaux ci-après et selon les règles suivantes :

6.1 Modalités de sélection des athlètes pour le CFU par les CMR

Les CMR retiendront les athlètes en fonction des 3 cas de figure suivants pris dans l'ordre, en attribuant à l'athlète soit

- Une Qualification Directe (QD)

Deux cas de figure :

- Avoir réalisé une performance au moins du minimum direct (QD) lors des championnats d'académie ou inter académiques organisés par le CR Sport U.
- En cas d'absence d'organisation de compétition par le CRSU, l'athlète aura réalisé le minima direct lors d'une compétition organisée par la FFA datant de moins de 3 mois. L'athlète fournira les éléments justifiant de sa performance au CRSU qui procédera le cas échéant à sa qualification.

- Une Qualification Eventuelle (QEV)

- La CMR en fonction de ses quotas et suivant le nombre de QD accordées, procédera ou non à un complément de qualification, elle retiendra :
- En priorité les athlètes dont la performance **réalisée lors des championnats d'académie** se situe entre le minimum direct (QD) et le minimum éventuel (QEV).
- Dans un second temps, elle étudiera le cas les athlètes ayant réalisé **lors d'une rencontre FFA**, une performance datant de moins de 3 mois et se situant entre la QD et le minimum éventuel (QEV).

- Une Qualification Complémentaire par équipe (QC)

Une fois établie la liste des athlètes qualifiés au CFU soit en QD soit en QEV, les AS feront le bilan et pourront demander à la CMR un complément d'effectifs afin d'avoir des challenges de spécialités ou des E.A.U. classées lors du CFU. Si l'académie dispose encore de quotas, des qualifications complémentaires (QC) pourront être attribuées, elles feront l'objet d'une négociation interne. La liste établie pourra comprendre des athlètes hors minima de quelques dixièmes de seconde pour les courses de 60m et de 100m, quelques secondes pour les autres courses, pour les concours à quelques centimètres en longueur, hauteur et poids et quelques dizaines de centimètres pour la perche, le triple saut et les autres lancers.

Il n'y a pas de limitation dans le nombre d'épreuves qu'un étudiant peut disputer, cependant la participation à plusieurs épreuves utilise autant de quota. La CMR dans sa sélection devra s'interroger

dans le cas de sélections multiples de certains athlètes, qu'elles sont leurs réelles intentions de participation, et ceci avant l'envoi du listing des qualifiés à la Direction Nationale.

La liste des athlètes proposée par la CMR sont qualifiés au CFU. En revanche, aucun ajout, ni aucune modification ne seront possibles. Lors du CFU, seuls les remplacements épreuve pour épreuve seront autorisés en cas d'absence d'un athlète.

6.2 Modalités de remontée des listes de qualifiés à la Direction Nationale

**Rappel : La date limite est fixée au lundi 14 mai 2018 à 12h.
Attention chaque CRSU établit sa propre liste même si une rencontre de conférence a été organisée.**

La liste des qualifiés de l'académie sera saisie dans les délais impartis par le CRSU via le Serveur d'Inscription en Ligne, ceci en prenant le plus grand soin, notamment dans la saisie des performances : pas de virgules, d'apostrophe, etc

Les performances sont saisies jusqu'au centième de seconde.

Exemple : au 800m 2mn 12 secondes et 31 centièmes est enregistré ainsi : 21231 - en saut en hauteur : 2m06 sera noté 206.

Aucun athlète ne sera qualifié sans performance.

La CMN prendra acte des qualifiés de chaque académie et établira une liste compilée des athlètes retenus pour le CFU, **elle sera définitive** et sera affichée sur le site le mercredi 24 mai 2017 à 15h. Aucun ajout ne sera possible, seules les qualifications exceptionnelles, seront traitées par le missionné national selon les modalités suivantes :

Qualifications Exceptionnelles (QE)

Seules les demandes de qualification hors-délai sont traitées en tant que qualification exceptionnelle. Elles seront formulées selon les règles émises, établies sur l'imprimé spécifique et **validées obligatoirement par le directeur du CR sport U. Elles seront adressées au DNA athlétisme avant le lundi 22 mai 2017 à 14h, elles sont traitées par la DNA athlétisme.**

La performance de référence datera de moins de 2 mois, elle devra alors permettre à l'athlète de figurer dans les **8 meilleurs qualifiés**.

- **Invitations**

La FF Sport U se réserve le droit d'inviter un certain nombre d'athlètes non étudiants, sur demande formulée auprès du DTN ou de son représentant. Toutefois, ces invitations resteront exceptionnelles et ne viendront en aucun cas interférer ou minorer le nombre d'étudiants que la commission de sélection régionale envisage de retenir. L'accord est donné par le missionné national selon les mêmes principes et traitement d'une QE

Si deux invités non FFSU ou plus sont qualifiés pour les phases suivantes une finale B sera ouverte dans le cas où la piste comporte 6 couloirs. Une finale B sera ouverte sur une piste de 8 couloirs si il y a trois invités non FFSU ou plus de qualifiés.

7/ QUOTAS et MINIMAS

Les quotas correspondent au nombre de participation lors du CFU et pas obligatoirement au nombre d'athlètes.

7.1 Championnat de France hivernal

1.1.1 Quotas par académie et spécialité.

CR Sport U	vitesse	Course	Concours	total participations
	60 m 200 m 60 m haies	400 m 4H indoor 800 m -1500 m	Longueur-Hauteur Perche-Triple-saut Poids	
AIX-MARSEILLE	5	5	5	15
AMIENS	10	10	10	30
BESANCON	4	4	4	12
BORDEAUX	4	4	4	12
CAEN	8	10	8	26
CLERMONT-FD	5	5	5	15
CRETEIL	15	12	15	42
CORSE	3	3	3	9
DIJON	12	12	12	36
GRENOBLE	12	12	12	36
LILLE	12	12	12	36
LIMOGES	8	8	8	24
LYON	24	24	28	76
MONTPELLIER	8	6	6	20
NANCY-METZ	6	6	8	20
NANTES	12	12	12	36
NICE	5	5	5	15
ORLEANS	10	10	12	32
PARIS	10	12	10	32
POITIERS	14	14	14	42
REIMS	6	6	6	18
RENNES	12	12	16	40
ROUEN	12	12	12	36
STRASBOURG	6	6	6	18
TOULOUSE	10	10	10	30
VERSAILLES	12	12	12	36
Total				744

7.1.2 Minima de qualification indoor.

Les temps sont électriques

	FEMININ		MASCULIN	
	DIRECT	EVENTUEL	DIRECT	EVENTUEL
60	8"01	8"31	7"05	7"25
200	26"31	27"51	22"35	23"01
400	61"01	63"55	50"71	51"61
800	2'25"01	2'30"01	1'56"51	2'00"01
1 500	-	-	4'02"01	4'12"01
60 M Haies	9"01	10"01	8"56	9"25
4 H indoor*	70"14	78"14	58"14	61"14
Hauteur	1 m 66	1 m 50	2 m 06	1 m 92
Perche	3 m 60	3 m 20	4 m 80	4 m 40
Longueur	5 m 45	5 m 20	6 m 80	6 m 50

Triple-Saut	11 m 50	10 m 65	14 m 00	13 m 40
Poids	11 m 50	10 m 00	13 m 75	11 m 00

* En cas d'absence d'épreuve sélective académique sur 4H indoor, l'A.S. pourra faire valoir un temps officiel réalisé sur un 400 m haies en extérieur au cours de la saison estivale 2016/2017. Les équivalences chronométriques sont les suivantes :

FEMININ		MASCULIN	
DIRECT	EVENTUEL	DIRECT	EVENTUEL
68''14	76''14	56''14	59''14

7.1.3 Qualification pour le relais 5x1 tour de piste

Le relais est engagé hors quotas et il n'y a pas de minima.

Les athlètes sélectionnés pour le relais ne seront pas reversés vers les épreuves individuelles correspondantes s'ils n'ont pas été engagés par le CRSU dans les délais. Des engagements d'équipes de relais seront possibles sur place.

7.2 Championnat de France estival

7.2.1 Quotas par académie et spécialité.

CR Sport U	vitesse	haies	1/2 fond	saut	lancers	TOTAL Participations
	100 200 400	100 110 400	800 1500 3000 5000	Longueur Hauteur Triple S Perche	Javelot Poids Disque Marteau	
AIX-MARSEILLE	8	6	6	4	4	28
AMIENS	8	8	8	8	8	40
BESANCON	4	4	4	4	4	20
BORDEAUX	4	4	4	4	4	20
CAEN	4	8	8	4	4	28
CLERMONT-FERRAND	4	8	8	4	4	28
CRETEIL	12	12	12	12	12	60
CORSE	2	2	2	2	2	10
DIJON	10	8	12	10	8	48
GRENOBLE	12	12	12	12	12	60
LILLE	12	12	12	12	12	60
LIMOGES	6	6	6	6	6	30
LYON	16	12	20	16	16	80
MONTPELLIER	8	8	4	4	4	28
NANCY-METZ	6	6	6	6	6	30
NANTES	4	4	4	8	8	28
NICE	4	4	4	4	4	20
ORLEANS	12	12	12	12	12	60
PARIS	8	8	8	8	8	40
POITIERS*	20	16	16	16	16	84
REIMS	8	8	8	8	8	40
RENNES	8	8	8	8	8	40

ROUEN	8	8	12	8	8	44
STRASBOURG	4	4	4	4	4	20
TOULOUSE	12	12	12	12	12	60
VERSAILLES	8	8	12	8	8	44
TOTAL	212	208	224	204	202	1050

* Le CRSU organisateur peut aller au delà de son quota d'athlètes.

7.2.2 Minima de qualification au CFU estival

Epreuves	FEMININ		MASCULIN	
	DIRECT	EVENTUEL	DIRECT	EVENTUEL
100	12"31	13"21	10"95	11"26
200	25"50	27"81	22"01	23"01
400	59"03	63"86	49"01	51"51
800	2'18"65	2'28"01	1'54"01	1'59"75
1 500	4'50"01	5'20"01	3'56"01	4'12"01
3 000	11'00"01	12'30"01		
5 000			15'00"01	17'30"01
100 M. haies	14"99	17"31	-	-
110 M. haies	-	-	14"50	16"25
400 M. haies	63"51	72"01	54"01	58"25
3 000 M. Steeple	-	-	9'30"01	10'30"01
Marche	-	-	-	-
Hauteur	1 m 65	1 m 50	2 m 00	1 m 90
Longueur	5 m 65	5 m 30	7 m 10	6 m 50
Perche	3 m 75	3 m 30	5 m 00	4 m 50
Triple-saut	11 m 60	10 m 76	14 m 00	13 m 00
Poids	12 m 00	10 m 00	14 m 70	12 m 00
Disque	40 m 00	30 m 00	46 m 50	38 m 00
Javelot	44 m 00	33 m 00	58 m 00	46 m 00
Marteau	48 m 00	35 m 00	53 m 00	40 m 00

7.2.3 Qualification pour les relais 4 x 100 m, 3 x 1000 m et relais américain.

Tous les relais sont engagés hors quotas et il n'y a pas de minima.

Les athlètes, sélectionnés pour les relais ne seront pas reversés vers les épreuves individuelles correspondantes, s'ils n'ont pas été engagés par le CRSU dans les délais. Des engagements d'équipes de relais sur place seront possibles.

8/ LISTES DE HAUT NIVEAU

Les athlètes figurant sur les listes ministérielles 2018 peuvent demander à participer directement aux championnats de France en demandant une qualification exceptionnelle écrite.

9/ REGLEMENT SPORTIF

9.1 Participation à plusieurs épreuves individuelles

Il n'y a pas de limitation dans le nombre d'épreuves qu'un étudiant peut disputer.

Cependant, afin de respecter ses quotas, la commission de sélection régionale doit savoir qu'un athlète qualifié dans plusieurs épreuves utilise autant de quotas. Il vaut mieux connaître les intentions de participations réelles, et ceci avant l'envoi. Cette règle est établie pour éviter que des athlètes sélectionnés, et qui savent qu'ils ne pourront pas participer, prennent des places qui pourraient être attribuées à d'autres athlètes.

En cas de multi sélections incompatibles avec les horaires de la compétition, l'athlète fera ses choix lors de l'accueil du CFU.

Lors du championnat de France, il sera demandé aux athlètes de confirmer **OBLIGATOIREMENT** leur participation au 2ème tour des courses auprès du secrétariat. Contrairement aux règlements internationaux, les forfaits seront remplacés par les athlètes non qualifiés qui se situent juste après.

9.2 Programme horaire - Suppression d'épreuves préliminaires

Dans une épreuve, en cas de suppression des tours préliminaires, la finale se déroulera à l'heure initialement prévue pour ces éliminatoires.

9.3 Règlement disciplinaire : se référer au chapitre règlement intérieur.

RECORD DE L'HEURE SUR PISTE

1 - Composition des équipes

Les équipes sont composées de jeunes gens, de jeunes filles ou mixte d'une même AS. Il est nécessaire d'avoir **15** athlètes minimum par équipe et **25** athlètes maximum. A condition d'être de la même académie, trois licenciés extérieurs (ou individuels) maximum par équipe sont autorisés à prendre part à ce record de l'heure lorsque leur A.S. n'a pas la possibilité de faire une équipe.

1 juge par équipe.

Le juge est **OBLIGATOIRE** pour inscrire l'équipe, il aidera à l'organisation de la course.

2 - Règlement

Parcourir en équipe la plus grande distance par fraction de 400 m minimum sur la piste (sauf pour le premier parcours qui est obligatoirement de 800 m) pendant **1 HEURE**.

A titre d'exemple :

- 800 m + n x 400 m
- 800 m + y x 400 m
- 800 m + (400m + 1600m + 800m + 1200m)

Record à battre :

- **U.Masculin :**
- 25 kms 650 : Faculté des Sciences du Sport de Lille 2 (97)
- **U. Féminin :**
- 20 Kms 050 : Faculté des Sciences du Sport de Lille 2 (97)
- **Grandes Ecoles Masculin :**
- 23 Kms 358 : INSA Strasbourg (2012)

A la 59ème minute, un coup de pistolet indiquera aux concurrents qu'ils entrent dans la dernière minute de course. A la 60ème minute, un coup de pistolet marquera la fin de l'épreuve.

A l'issue de l'heure, les concurrents resteront sur place afin de permettre l'enregistrement des distances couvertes. La zone obligatoire de transmission des relais sera délimitée.

3 - Période règlementaire

Pour être validé le record de l'heure devra avoir lieu entre le 1er Octobre 2017 et le 30 Mai 2018. C'est le CR Sport U qui validera les performances réalisées.

Classement : Jeunes Gens : Universitaires et Grandes Ecoles
Jeunes Filles : Universitaires et Grandes Ecoles

Les équipes mixtes universitaires et Grandes Ecoles seront classées avec les équipes Jeunes Gens.